

Décembre 2016

Edito

Le mot du président



La vie d'une association n'est pas un long fleuve tranquille et ce ne sont pas les enjeux qui manquent. Ces derniers mois les objets et les projets en étude se sont multipliés.

Pour ne citer que les plus importants :

- l'étude pour augmenter la densification des habitations au nouveau quartier des Cherpines,
- le projet d'aménagement de Bernex-Est,
- la préservation du Vallon de l'Aire,
- les conventions pour l'achat des terrains aux Cherpines par des promoteurs,
- la divergence avec le canton des zones réservées sur la commune,
- l'épineux problème de la circulation routière, particulièrement la liaison Plan-les-Ouates (Cherpines) route de Soral,
- l'assainissement des finances communales.

Les points énumérés ci-dessus font partie de nos préoccupations principales. Nous y consacrons beaucoup de temps et d'énergie afin de donner les réponses les mieux adaptées.

La présidence d'une association comporte ses joies, parfois ses déceptions, le tout est de rester optimiste.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons de belles et joyeuses fêtes de fin d'année.

Yvan Guillaume

Président du groupe PDC de Confignon

Pacifions nos chemins communaux

Lettre ouverte au Conseil administratif

La circulation routière à Confignon est en augmentation constante et, de toute évidence, elle va encore beaucoup augmenter dans les

Le groupe PDC de Confignon vous souhaite un joyeux Noël et une bonne et heureuse année



2

0

1

7

années à venir. C'est un fait incontestable au regard des nouveaux quartiers qui vont se construire au Sud et au Nord de Confignon, bientôt prise en étau entre ces quartiers de Bernex-Est et des Cherpines. Nous vous rappelons que ces quartiers vont abriter des milliers d'habitants et de places de travail.

Actuellement, les seules routes cantonales traversant Confignon sont les routes de Soral et de Chancy. Nous n'avons pas de pouvoir sur ces routes, sauf celui de mettre la pression sur les autorités cantonales. Les routes communales principales (règlement L1.10.03 concernant la classification des voies publiques) de Confignon est: chemin de Carabot, Rampe de Chavant, chemin de Mourlaz (!), chemin des Marais, route de Loëx, chemin de Pontverre. Les autres routes sont donc secondaires, ce qui ne les empêche pas d'être largement empruntées par des voitures en transit.

Les automobiles circulant sur nos chemins communaux sont un danger constant pour les promeneurs, notamment au bord de l'Aire, où les familles et les cavaliers se baladent.

Nous souhaitons que ces chemins soient protégés en les sécurisant au maximum en adoptant des mesures de :

- **limitation de la vitesse à 30km/h sur tous les chemins communaux,**
- **modération du trafic par de nombreux obstacles,**
- **complication du trafic des véhicules en transit (comme Onex a su le faire au chemin du Pont-du-Centenaire).**



Croisement des chemins de Narly et des Marais

La qualité de vie des Configonnais et la sécurité sont en jeu. On se doit d'agir maintenant, n'attendons pas que l'accident grave se produise. Un seul exemple : laisser la limitation de vitesse à 60 km/h sur les chemins de Narly et des Marais est absurde et inconcevable, en l'acceptant, nos autorités prennent des risques inconsidérés.

De plus, le carrefour devant la mairie nécessite des aménagements pour le sécuriser.

Nous demandons au Conseil administratif de prendre des mesures immédiates. N'attendons plus.

Yvan Guillaume **Denis Soulier**
Conseiller municipal *Ancien Conseiller municipal*

Merci à Marcello !

La séance du conseil municipal du 21 juin 2016 a été marquée par l'annonce de la démission de notre ami et conseiller municipal Marcello Tedeschi. Il siégeait depuis 2011 en son sein et présidait la commission de la culture, espaces publics et paysages (CCEP). Il était aussi membre de la commission des constructions, équipements et voirie (CCEV).

Marcello Tedeschi donnait souvent une note originale à ses propos qui animaient nos débats. Il a offert des nouvelles orientations au programme culturel de notre commune. Nous tenons TOUS à lui exprimer nos vifs remerciements pour le travail accompli durant ces cinq années.

Yvan Guillaume

Président du groupe PDC de Confignon

et bienvenue à Elisabeth

Il y a presque 30 ans, déjà, je suis venue vivre à Confignon, j'ai adoré ce village si paisible et en harmonie avec la nature. La commune comptait alors 2'500 habitants.



Grâce aux irréductibles Configonnais-es qui se sont engagé-es au niveau politique et associatif, j'ai eu le bonheur de participer avec mes enfants à l'inauguration du tunnel de Confignon et toutes les activités qui animent la vie de cette petite commune. En quelques années, la population a quasi doublé avec la construction du quartier de Cressy. Elle va s'accroître encore durant la prochaine décennie pour dépasser les 10'000 habitants avec le développement des Cherpines et de Bernex-Est. Les enjeux pour la commune sont conséquents ! Jamais dans l'histoire de Confignon, la pression n'a été aussi forte.

Les compétences professionnelles acquises dans le domaine des finances et les thématiques connexes à celles de la commune me seront utiles pour défendre les intérêts des Configonnais-es. Tout en restant à l'écoute et au service de la collectivité, le politique peut véritablement agir au niveau communal pour un développement urbain maîtrisé, la protection du Vallon de l'Aire, une mobilité fluide, des itinéraires sécurisés, des structures et espaces publics diversifiés pour les enfants et les jeunes, des prestations de qualité pour les seniors et des événements culturels attrayants.

L'engagement politique se traduit aussi par des actions cantonales et fédérales. Toute initiative en faveur de la famille me tient à cœur.

Elisabeth Uldry Frossard
Conseillère municipale

Enfin, un budget équilibré !

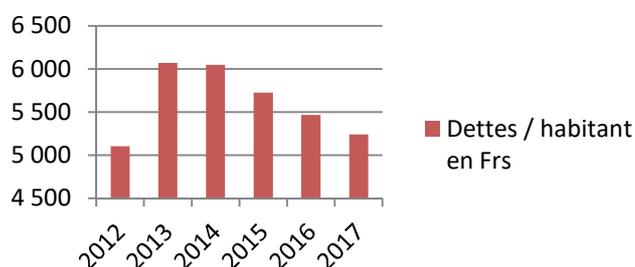
C'est à l'unanimité que le Conseil municipal, lors de sa séance du 8 novembre dernier, a approuvé le budget 2017 avec CHF 14'196'389.- aux charges et CHF 14'201'389.- aux recettes, dégageant ainsi un bonus de CHF 5'000.-

L'équilibre budgétaire est donc retrouvé après 4 ans d'efforts sans relâche dans tous les domaines d'activités de la Commune.

Il est parfaitement conforme au plan quadriennal auquel est soumise la Commune depuis 2013, selon la loi.

L'analyse du budget 2017 révèle les principales caractéristiques suivantes:

- l'introduction du plan d'accompagnement pour des mises à la retraite anticipée et la mise en place progressive de la nouvelle structure du personnel en réponse aux besoins de l'administration communale ;
- la poursuite de la rigueur budgétaire: Les charges sont pratiquement maintenues au même niveau qu'en 2016, à l'exception des travaux d'entretien des routes et du domaine social où 5 places de crèche supplémentaires seront gardées pour les enfants de Confignon ;
- l'autofinancement de l'investissement, qui reste à un niveau modeste et répond seulement aux projets jugés indispensables et prioritaires ;
- la poursuite de la politique du désendettement. En effet, 2 mios ont été remboursés en 2016 et 1 mio supplémentaire sera dégagé en 2017.



Bien évidemment, la maîtrise des finances est réjouissante et rassurante pour la Commune, notamment dans la perspective de l'entrée en vigueur en 2019 de la réforme des impôts des entreprises (RIEIII) et des grands projets de développement à Bernex-Est et aux Cherpines.

Dinh Manh Uong
Maire

Labo'Dem : la nouvelle association civique de Confignon

La promotion de la citoyenneté et de l'engagement civique, en particulier chez les jeunes, est en plein essor à Confignon. Le PDC en est d'ailleurs l'initiateur. Il a proposé avec succès une motion permettant à tous les jeunes Confignonais âgés de 15 à 25 ans de recevoir une brochure **easyvote** synthétisant les objets soumis au scrutin populaire. Il a également défendu en commission sociale l'idée de promotions civiques communales.

Un peu plus éloigné de la politique communale, mais toujours dans le domaine de la promotion de l'engagement citoyen, la toute jeune association **Labo'Dem** (pour Laboratoire Démocratique) a été créée il y a quelques semaines pour proposer aux jeunes de la commune, des événements en lien avec la citoyenneté. Ainsi, des « apéro-votes » seront organisés à la veille de chaque votation pour permettre aux Confignonais de débattre lors d'un moment convivial. En plus d'être la cheville ouvrière des futures promotions citoyennes communales, **Labo'Dem** organisera également toutes sortes d'autres activités en lien avec l'engagement civique (visites d'institutions politiques, débats, présentations d'associations, etc.). L'association, qui souhaite devenir un forum d'expression politique, aura à cœur de proposer aux élus municipaux les idées des jeunes pour leur commune.

L'engagement citoyen passe d'abord par une implication locale ; une association, un parti : tous les moyens sont bons pour s'investir en faveur de la collectivité !

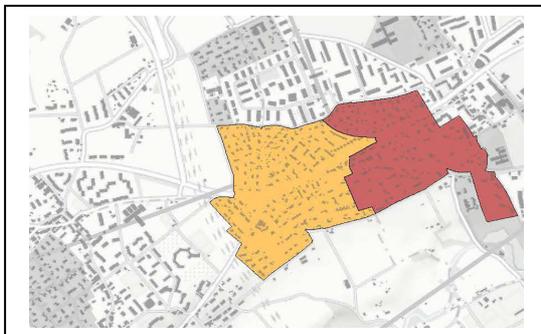
Toutes celles et tous ceux qui seraient intéressés à participer ou à suivre les activités de Labo'Dem sont cordialement invités à se manifester à l'adresse :

labodem.confignon@gmail.com

Nicolas Fournier
Conseiller municipal

Zones réservées

Au printemps dernier, près de 230 familles à Confignon ont appris que leur maison se situait au sein du périmètre dit "des zones réservées". Des propriétaires ont alors adressé une pétition au Conseil municipal afin de lui demander de s'opposer fermement à l'adoption de la modification de la zone villas.



Pour les propriétaires des parcelles sises sur le territoire de Confignon (en jaune), les restrictions en matière d'autorisation de construire sont conséquentes (aucun nouveau logement autorisé, limite agrandissement 20% SPB ou max. 40m², abattement forfaitaire de 100'000 CHF pour tous travaux entrepris) et la perte économique importante (valeur du bien immobilier considérablement diminuée, difficultés à ré-hypothéquer, bien grevé d'un droit de rachat préférentiel de l'Etat en cas de déclassement). Ils redoutent la mise en zone de réserve de ce périmètre et le déclassement par le canton dans les cinq ans.

En effet, suite à l'adoption par le Grand Conseil de la motion M2278 pour préserver le potentiel de densification prévue par le Plan directeur cantonal 2030 (PDCn) pour certains secteurs de la zone villas, le Conseil d'Etat a procédé à la mise en place d'un dispositif prévu par le droit fédéral afin d'inscrire dans le droit cantonal un nouveau type de zone, dite "réservée". Celle-ci s'applique dans des territoires délimités au sein desquels toute autorisation de construire qui pourrait entraver un futur plan d'affectation (MZ, PDQ, PLQ) peut être refusée à titre conservatoire pour un délai maximal de cinq ans. L'adoption de la zone réservée est du ressort du Conseil d'Etat et requiert l'avis du Conseil administratif de la commune.

Le Conseil d'Etat a donc identifié les parcelles concernées et précisé la pratique administrative pour chacun des secteurs. En regard de l'ampleur du périmètre considéré et des contraintes infligées aux propriétaires, les députés au Grand Conseil ont renvoyé le rapport M2278-A du Conseil d'Etat à la commission d'aménagement du canton.

C'est dans ce contexte que les pétitionnaires ont été auditionnés par la Commission aménagement et durabilité de Confignon. Le Conseil municipal, bien que sensible à leurs arguments, a voté le 27 septembre dernier, le rapport de la commission entérinant un futur déclassement de la zone villa.

Le PDC est intervenu à plusieurs reprises en plénière pour soutenir les familles au sein du périmètre dit "des zones réservées" au vu des restrictions excessives en matière de construction et de la perte économique. Il a relevé que le Conseil municipal s'est constamment opposé à la modification de la zone villa le long de la route de Chancy, depuis la mise à l'enquête du PDCn et que la législation en vigueur permet déjà une densification différenciée de ce périmètre, sans modification de zone.

Le PDC considérant que la mise en réserve de cette zone, voire le déclassement ne se justifie pas vu l'absence de projet concret de développement du périmètre le long de la route de Chancy et l'effort gigantesque déjà consenti en termes de logements à Cressy, Cherpines et Bernex-Est, il a déposé une motion soutenue par le PLR pour inviter le Conseil administratif

à solliciter auprès du DALE la renonciation à la zone réservée à Confignon et la levée de toutes les restrictions en matière d'autorisation de construire au sein du périmètre considéré.

La motion a été renvoyée à la Commission aménagement et durabilité pour examen, lors de la séance du Conseil municipal du 6 décembre 2016.

Elisabeth Uldry Frossard
Conseillère municipale

Le PDC de Confignon

Une équipe dynamique, un nouveau site internet !

<http://confignon.pdc-ge.ch>

Vous y trouverez l'agenda de nos activités, nos actions au sein de la commune et nos différentes publications. Toutes les personnes intéressées à s'investir pour Confignon sont les bienvenues.

le PDC ça m'intéresse

